

Compte rendu de la réunion CETEF du jeudi 15 octobre 2020 organisée par le CETEF, Philippe LACROIX et Patrick LECHINE

Le matin, visite de l'entreprise, 'Fabrique des Gavottes', créée par le papa de Philippe LACROIX en 1959. Chiffre d'affaire de trois millions d'euros, pour une trentaine d'employés, et une dizaine de saisonniers.

La production est partagée entre les composteurs et les boîtes à Mont d'or. Les boîtes à fromage dont la vente commence au 15 août, doivent être fabriquées en bois frais, et étant donné que l'on scie toute l'année, les fonds (de la boîte) et les targes (les cotés de la boîte) sont maintenues au congélateur pour attendre leur utilisation.

Le bois utilisé pour les boîtes est exclusivement l'épicéa, ainsi que pour les sangles qui entourent le fromage, pour donner leur bon goût aux vacherins. Philippe emploie deux sangliers, qui lèvent les sangles, (le liber, entre l'écorce et le bois), avec la 'cuillère'. Cinq millions de mètres de sangles sont nécessaires pour alimenter tout le marché de l'année, et la moitié est importée, de Pologne notamment. Le marché de fromage de Mont d'or est d'environ 5000 tonnes pour la France et 500 tonnes pour la Suisse. Pour l'appellation suisse, le bois doit également venir de Suisse, mais Philippe est idéalement situé à Bois d'amont.

Pour sa production de boîtes, Philippe utilise environ annuellement, 2500m³ pour les fonds et 500m³ pour les targes.

Pour les composteurs, les essences résineuses sont plus nombreuses. La production de composteurs est de 30000 unités par an pour 3000m³ de bois.

Sur le parc à grumes, le meilleur choix est réservé aux targes qui doivent être nettes de nœuds. Les fonds eux supportent les nœuds adhérents. Nous voyons donc de belles billes, dont certaines pourraient être utilisées en lutherie. Les écorces et déchets de sciage servent à la chaufferie.

Lors de la visite d'usine, le ruban horizontal bi-coupe débite des plateaux pour la plus belle qualité, et des planches de 6mm pour les fonds, sans oublier les différents débits pour les composteurs. Les planches des fonds sont délignées et classées par largeur, (en fonction du diamètre des boîtes), puis usinées avec des scies cloche. Les plateaux à targes sont coupés de longueur (entre 40cm et 1 mètre), puis varloqués sur la tranche pour obtenir les targes, ruban d'environ 2mm d'épaisseur. Puis les boîtes et couvercles sont assemblés par agrafage. Les boîtes et couvercles peuvent être marqués par sérigraphie ou pyrogravés, selon les désirs des clients.

Les éléments des composteurs sont rabotés, puis assemblés par clouage. Le procédé d'assemblage a été breveté, l'entreprise est co-leader français de la fabrication de composteurs avec une gamme de plusieurs modèles, de l'individuel au collectif.

En fin de matinée, Philippe nous a présenté l'ASA de la Côte dont il est le président très impliqué. Cette enclave Française sur la frontière Suisse suite au traité des Dappes en 1862, est morcelée en bandes très étroites, et avait de gros problèmes d'exploitation. Tout n'est pas fini, car Philippe est en pourparler avec les voisins Suisses qui prévoient une grande zone de forêt en réserve, (sans exploitation sur 50 ans reconductible). Nous leur souhaitons de bonnes négociations afin que les propriétaires français puissent continuer à exploiter... L'ASA a regroupé les propriétaires autour d'une amélioration collective de la desserte, mais le Président a, sur la base du volontariat de ses membres, mis en place une exploitation en commun des bois avec la coopérative Coforêt. Les propriétaires volontaires se sont ainsi regroupés pour marquer et commercialiser ensemble une coupe de jardinage. La démarche pourrait se répéter pour les travaux sylvicoles. Elle peut aussi être dupliquée dans d'autres structures sous réserve qu'un animateur l'organise. Ces actions collectives ponctuelles complètent d'autres modes de regroupements formalisés dans les associations de gestion, telle que la 'Fruitière', à laquelle les propriétaires adhèrent pour confier la gestion de leur parcelle et bénéficier d'une garantie de gestion durable à travers l'agrément d'un Plan Simple de Gestion collectif.

Après le déjeuner, Philippe nous a fait visiter une parcelle de 14 Ha au Bief de la Chaille. Echanges fructueux entre les participants, le propriétaire et Patrick qui ne manqua pas de préciser les façons de faire en futaie jardinée, ici de type F régularisée en gros bois.

Merci pour cette journée de formation, qui a réuni 15 participants autour de Philippe et Patrick.